

Permanence du Maire 30 Mars

Joseph THEBAULT, Maire, assurera une permanence sur rendez-vous, en mairie, le **samedi 30 mars** de 9h30 à 12h.

Elections

Depuis la mise en place du R.E.U. (Répertoire Electoral Unique) au 1er janvier 2019, les modalités d'inscription sur la liste électorale sont modifiées. En effet, l'électeur peut s'inscrire toute l'année. L'année d'un scrutin, une date limite d'inscription est fixée. Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription a été fixée au **31 mars 2019**.

La procédure à suivre pour s'inscrire ; soit en vous rendant à la mairie, soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription Cerfa 12669*01, avec les pièces à fournir, soit par internet sur le site service public.fr

Pièces obligatoires à fournir : Pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau etc...) au nom du demandeur.

Lotissements Pasteur et Maine

La commune va réaliser 2 lotissements de 3 lots. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie à partir **du lundi 18 mars jusqu'au vendredi 19 avril**. Le chargé d'urbanisme leur retournera un dossier de candidature à compléter.

Installations classées

Madame La Préfète a prescrit une enquête publique relative à un projet d'unité de bio-méthanisation à Saint-Gilles. Le dossier

est consultable **du 25/02 au 23/03/2019** : à la mairie de SAINT-GILLES ou sur <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Collecte des déchets dangereux

La CRMA organise une collecte des déchets dangereux des artisans au sein des entreprises à des tarifs préférentiels.

Vous êtes un artisan. Vous ne savez pas où faire traiter ces déchets dangereux ? Et vous avez des déchets dangereux à éliminer ? La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat vous propose de tester : Des collectes dans votre entreprise à prix préférentiels ! Inscrivez vous en ligne sur le site de la CRMA ; www.crma.bzh.

Plus d'informations auprès de Karine Lecoq ; 02 99 65 58 73.

Portes ouvertes Lycée Saint-Nicolas

Portes Ouvertes du Lycée Saint-Nicolas la Providence, 28 rue de Rennes à Montauban de Bretagne, le **Vendredi 29 mars** 2019 de 17 h à 19 h et le **Samedi 30 mars** 2019 de 9 h à 12 h

Réunion pour le Grand Débat National 1^{er} Mars

Dans le cadre du Grand Débat National lancé par le Président de la République, une réunion aura lieu le **vendredi 1er mars** à la salle du Centre social de Bédée, de 20h à 22h30 sans inscription préalable. Elle est initiée par Philippe Bouchet, Frédéric Boué, Christelle Callarec et Fabienne Kerzerho qui l'animeront sur les thèmes : transition écologique, fiscalité et dépenses publiques, démocratie et citoyenneté, services publics.

Montfort Communauté

Les femmes : hier, aujourd'hui, demain

Du 5 mars au 4 avril, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le groupe Égalité propose un programme d'animations gratuites et ouvertes à tous/tes. Ciné-débat, atelier BD pour les jeunes, spectacle, conférence ou balade...

PROGRAMME DU 5 MARS AU 4 AVRIL 2019

À retrouver sur www.montfortcommunaute.bzh

Mardi 5 mars à 20h

Ciné-débat autour du film Ouvrir la voix
Au cinéma La Cane à Montfort • Gratuit

Mercredi 6 mars de 14h-17h

Atelier bande dessinée
À la médiathèque La Cédille à Breteil • Gratuit

Vendredi 8 mars à 20h30

Spectacle en lectures et chansons
À la Barakafé à Saint-Gonlay • Gratuit

Du lundi 11 au vendredi 15 mars

Les femmes, le profil de l'emploi
Au Point Accueil Emploi de Montfort Communauté • Gratuit

Jeudi 14 mars à 20h

Conférence « Et quand la langue devient politique »
Au centre culturel de la Chambre au Loup d'Iffendic • Gratuit

Samedi 23 mars à 10h30

Randonnée contée - Au départ de La Nouave • Gratuit

Les femmes, le profil de l'emploi

Du 11 au 15 mars, le point Accueil Emploi organise une semaine d'ateliers et rencontres dédiée aux femmes en recherche d'emploi. Une nouvelle édition placée sous le thème des compétences : comment les cerner et les mettre en valeur devant les employeurs ?

Le Pré-bilan du CIDFF :

Mardi 12 et vendredi 15 Mars 2019 de 09h30 à 16h30
Jusqu'à 12 places

Le jeu des compétences

Lundi 11 mars 2019 de 14H à 16H (Jusqu'à 10 places)

Compétences, les rôles inversés

Mardi 12 et jeudi 14 Mars 2019 de 09h00 à 17H - Animé par MRHQ cabinet de recrutement (Jusqu'à 14 places)

Café compétences

Vendredi 15 mars 2019 de 14h à 16h
Echanges avec des femmes cheffes d'entreprises ou responsables des ressources humaines d'entreprises du territoire de Montfort Communauté. (Jusqu'à 12 places)

Il est possible de combiner plusieurs ateliers.

Renseignements et inscription obligatoire auprès du PAE - Hôtel Montfort Communauté - 4 Place du Tribunal - 35160 Montfort sur Meu ou au 02.99.09.25.69

Cap ou pas cap de manger local ?

Vendredi 15 mars à 18h30, rendez-vous au CFTA de Montfort pour une soirée dédiée à l'alimentation. Gratuit sur inscription en ligne sur www.montfortcommunaute.bzh. Au programme ; 18h30 : Projet REPAS dans les restaurants scolaires, kesako ? Puis à 19h : Projection du film documentaire "REGARDS SUR NOS ASSIETTES" de Pierre Beccu, qui sera suivie par un verre de l'amitié autour d'un buffet local

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

Présidé par Joseph THÉBAULT, Maire.

Présents : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN (à 20h35), Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Lionel FAUCHEUX, Adjoint. Jean-Paul RONSIN, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Sébastien GOUDARD, Conseillers Municipaux délégués. Bernard BROUZAZIN, Michel HALOUX (à 20h20), Francine RABINIAUX, Christèle GENAITAY, David PIPLIN, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC, Frédéric BOUÉ, Fabienne KERZERHO.

Excusés : Elisabeth ABADIE, Agnès GODREUIL, Chrystel BROUCHON, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sophie RABORY. Christelle TESSIER.

Procurations : Jean RONSIN à Lionel FAUCHEUX (jusqu'à son arrivée), Elisabeth ABADIE à Francine RABINIAUX, Agnès GODREUIL à Régine LEFEUVRE, Chrystel BROUCHON à Isabelle ROULLE, Nicolas DURET à Béatrice GAYVRAMA, Ingrid CHRISTOPHE à Jean-Paul RONSIN, Sophie RABORY à Jean-Paul OLLIVIER. **Secrétaire de séance** : Isabelle ROULLÉ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE

Monsieur Le Maire soumet au vote le compte-rendu du 17 décembre. À l'exception de 4 abstentions (Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC, Frédéric BOUÉ, Fabienne KERZERHO), le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des votants.

COMPROMIS DE VENTE d'un APPARTEMENT

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 2 juillet 2018, le conseil municipal a décidé de mettre en vente un appartement situé au Hameau des Poètes. Il s'agit d'un appartement T2 de 30,39 m², situé allée du Meunier. Il avait été acquis par la commune en 2005 avec une place de stationnement extérieure au prix de 67 000 € TTC. Ce logement a été évalué par France Domaines à 65 000€ avec une marge de +/- 10%. Sa vente a été confiée à l'agence immobilière Lhermine Habitat. Il y a eu deux visites et une offre d'achat de 64 000€ net vendeur. Sur le choix de l'agence mobilière signalée en juillet, Joseph THEBAULT indique que les honoraires de négociation sont peu élevés. Il précise qu'il n'y a pas eu de perte financière pour la commune, qui a encaissé des loyers pendant 13 ans.

À l'exception de Madame GAYVRAMA qui n'a pas pris part au vote (2 voix) et à l'exception de 4 abstentions (Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC, Frédéric BOUÉ, Fabienne KERZERHO), le conseil municipal à l'unanimité des votants (19) :

- accepte l'offre d'achat présentée aux prix de 64 000€ net vendeur,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer le compromis de vente s'y rapportant ainsi que l'acte authentique, qui sera établi par Maître COUBARD, Notaire à Bédée.

SALLE DE SPORTS : GROUPE PROJET

Lionel FAUCHEUX, Adjoint, indique que les commissions municipales « Sports, Loisirs » et « Equipements Publics/Bâtiments » ont visité deux salles récemment (Chapelle Bouexic et St-Sulpice la Foret). Ces visites ont permis d'échanger sur le format, la conception et les fonctionnalités de ces salles dans la perspective du projet d'une seconde salle de sport. Les commissions se sont réunies le 16 janvier pour préparer le programme de travaux en vue de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. Il indique que ce projet sera conçu en associant les usagers et les utilisateurs de la future « salle de sports. Il propose de constituer le groupe qui comptera une trentaine de participants avec :

- des élus représentant la commune, maître d'ouvrage, avec les membres des commissions,
- des représentants des associations du volley, du hand, du foot, du tennis, du base-ball, du basket et de la gym,
- des représentants des écoles et des agents municipaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la composition précitée du groupe projet « Salle de Sports ».

MEDIATHEQUE : AVENANT AU LOT ELECTRICITE

Monsieur Le Maire rappelle qu'en octobre, le conseil municipal avait validé des avenants à plusieurs marchés de travaux de la médiathèque. Le lot électricité n'avait pas été concerné car il restait des prestations supplémentaires à exécuter. Pour ce lot, les modifications concernent l'appareillage retenu dans une gamme plus standard, l'alimentation électrique du garage, la pose de deux perches pour éclairer la scène, l'alimentation électrique de l'aspiration centralisée, l'ajout de prises, la pose de cimaises avec éclairage et un rideau d'air chaud à l'entrée principale. Les modifications représentent une plus-value de 291,04 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification du montant du lot « Electricité », et mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer, et exécuter cet avenant.

MEDIATHEQUE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Monsieur Le Maire indique qu'un marché de travaux a été conclu le 9 novembre 2016 avec SARL LANDAIS MACONNERIE pour le lot gros-œuvre de la médiathèque (montant de 544 197,59 € HT).

Au niveau de l'exécution, l'entreprise n'a pas respecté le planning d'achèvement, ce qui a affecté l'intervention d'autres entreprises. Avant l'été, le maître d'œuvre a aussi relevé des finitions non recevables, des défauts d'imperméabilité, l'absence d'enduit et des avis défavorables du contrôleur technique. Il s'agit de manquements contractuels sachant que ces éléments sont nécessaires à la réception des travaux et à la prise d'effet des assurances. Dans ce contexte, des constats ont été dressés. En août, l'entreprise a été placée en redressement judiciaire. Le tribunal a désigné un administrateur judiciaire.

Des réunions ont eu lieu, notamment le 10 décembre avec toutes les parties à ce dossier. Au cours de celle-ci, les conditions matérielles et financières d'un achèvement des travaux ont été évoquées, afin de clôturer le chantier dans de bonnes conditions et permettre une réception de travaux et le démarrage des garanties. Il a été envisagé de recourir à un protocole transactionnel, qui est un contrat écrit. S'il est validé par chacun, il aura pour effet de se substituer au jugement.

Il présente la teneur de cette transaction, avec les concessions et les engagements réciproques convenus. Ce protocole liste les travaux et les prestations restant à exécuter, à reprendre et les justificatifs à produire. Prenant en compte les travaux déjà payés, il fixe les conditions financières de cette exécution avec le versement du montant du solde par la commune (23 876,45 € TTC).

Monsieur Le Maire propose de recourir à la transaction pour l'achèvement de l'exécution de ce marché de travaux.

Répondant à Michel HALOUX, il indique que le surplus financier est un coût négocié avec l'administrateur, qui permet de clôturer le dossier. La commune renonce aux pénalités de retard mais la transaction est préférable à un jugement de résiliation qui aurait des conséquences fâcheuses au niveau des garanties et de l'absence de réception de travaux. Il rappelle que le pôle culturel n'est pas encore ouvert au public. Il souhaite son ouverture au printemps. Pour ce qui concerne le ravalement, il précise à Lionel FAUCHEUX que cette prestation et le sol de l'auditorium ont fait l'objet d'une minoration du marché et d'une relance par le conseil municipal en octobre. Le sous-traitant de l'entreprise Landais a donc enlevé son échafaudage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de régler à l'amiable le litige né de l'exécution de l'achèvement des travaux du lot gros œuvre de la médiathèque,
- accepte de conclure un protocole transactionnel avec la Sarl Landais Maçonnerie représentée par son administrateur judiciaire,
- mandate M Le Maire à l'effet de signer et d'exécuter ce protocole transactionnel établi en application de l'article 2044 du Code Civil.

PARTICIPATIONS SCOLAIRES

Isabelle ROULLE, Adjointe, expose que par dérogation à la carte scolaire, la scolarisation d'un enfant en dehors de sa commune de résidence est possible sachant que la réglementation fixe des motifs dérogatoires qui constituent des motifs « de droit » à la dérogation scolaire. S'il s'agit d'une inscription pour motif dérogatoire, la commune de résidence doit verser à la commune d'accueil les participations scolaires correspondant au coût de fonctionnement de l'élève selon son niveau (coût maternelle ou coût élève élémentaire). S'il ne s'agit pas d'un motif dérogatoire, la dérogation précise si la commune de résidence versera ou non les participations scolaires. Elle

est alors fixée par convention entre les communes. Dans tous les cas, même si la commune de résidence valide la dérogation, la commune d'accueil n'est pas tenue d'accepter l'inscription d'un enfant domicilié hors commune.

A l'échelle de Montfort Communauté, un accord intercommunal est établi entre les 8 communes de Montfort Communauté depuis plusieurs années. Par convention, les communes ont convenu de verser le même montant, différent pour un élève de maternelle et d'élémentaire. Ce montant est établi à partir des coûts/élève de chaque commune. Il est revu tous les ans. Le montant proposé dans la convention correspond à 80 % du montant moyen des coûts/élève des 6 communes disposant d'écoles ; soit 960 € pour un élève de maternelle, et 264 € pour un élève d'élémentaire.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- valide les montants des participations à verser entre les communes de Montfort Communauté pour les enfants scolarisés hors communes,
- mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer et d'exécuter l'avenant à la convention qui concerne 2017-2018 et les années suivantes,
- mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer les conventions avec les écoles privées du territoire intercommunal, sur les mêmes bases.

Participation au RASED.

Isabelle ROULLÉ indique que le Réseau d'Aides aux Elèves en Difficulté (RASED) est basé à Montfort, dans les locaux de l'école élémentaire du Pays Pourpré. Il a pour mission de soutenir les élèves en difficulté et d'apporter également une aide aux enseignants et parents. Quelques enfants de Bédée y sont scolarisés. La Mairie de Montfort demande aux communes de résidence (Bédée, Breteil, Iffendic, Maxent, Montfort sur Meu, Paimpont, Plélan le Grand, Saint Malon sur Mel, Talensac) de contribuer aux frais du RASED. La base de calcul est de 1€/élève appliquée à l'effectif des écoles publiques (environ 400 €/année scolaire).

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de financement du RASED et mandate M. Le Maire à l'effet de la signer.

Participation aux charges d'une CLIS

Depuis 2011, la commune de Gévezé accueille une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) au sein de l'école élémentaire publique. Les élèves y sont inscrits sur proposition de la MDPH, sans accord préalable du Maire de la commune de résidence. Pour 2017-2018, le coût moyen d'un élève s'élève à 580 €. Un élève domicilié à Bédée y est scolarisé ; ce qui implique la prise en charge de ces frais.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer au financement de la CLIS et mandate Le Maire à signer la convention.

EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION Principal 2ème classe

Par délibération du 9 avril 2018, le conseil municipal a créé un poste d'Animateur Territorial pour la Direction de l'espace-jeunes et l'animation socio-culturelle. Suite à la publication de l'offre d'emploi et aux entretiens, un candidat disposant d'une expérience dans ces domaines, et des diplômes requis pour diriger un ALSH a été retenu. Il s'agit d'un recrutement par mutation d'une autre collectivité. Toutefois, il n'est pas encore titulaire du grade de catégorie B (animateur). Monsieur Le Maire propose de compléter la délibération d'avril en créant un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet, correspondant au grade qu'il détient actuellement. L'emploi de catégorie B reste vacant et non pourvu.

À l'unanimité, le conseil municipal retient cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Chaque année, le Conseil Départemental répartit les recettes supplémentaires des amendes de police pour financer des opérations de sécurité. Jean RONSIN, Adjoint, présente les aménagements subventionnés et propose de solliciter cette aide pour :

- des panneaux lumineux près des 3 écoles afin de signaler la proximité d'établissements scolaires très fréquentés,
- l'installation de « silhouettes » à divers endroits de la rue de Rennes, au carrefour Barenton notamment. Cet équipement, qu'il présente à l'assemblée, doit inciter les automobilistes à ralentir.
- l'achat de 2 radars pédagogiques alimentés à l'énergie solaire.

Selon l'accord de subvention, ces équipements d'un coût de 17 667,70 €, seront installés. Il y aura évaluation après quelques mois.

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite cette aide financière à transmettre à l'Agence Départementale du Pays de Brocéliande.

COMPTABILITE : DUREES D'AMORTISSEMENT

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint, indique qu'en application de la nomenclature comptable M14, la pratique des amortissements s'impose aux communes de plus de 3500 habitants, sur les biens immobiliers. Toutefois, le receveur demande de fixer la durée d'amortissement des subventions reçues qui sont à rattacher à des biens amortissables.

Pour les subventions reçues après 2016, il propose de retenir la durée d'amortissement des biens auxquels elle se rattache. Pour les subventions antérieures, il propose de les amortir sur 10 ans.

À l'unanimité, le conseil municipal fixe ces durées d'amortissement.

Informations.

- La parcelle ZE 137 située rue du Domaine, est incluse dans le droit de préemption communautaire (ancienne zone d'activité communale). Joseph THEBAULT indique que le vendeur de véhicules, actuellement installé rue de Rennes, s'en est porté acquéreur.

- Jean RONSIN présente le concept d'INFOCOM qui concerne la location de véhicules financés par des publicités apposées sur le véhicule. Les annonceurs souscrivent un contrat de 2 ans, renouvelable, pour un coût de 650 € par an. Il indique que cette proposition concerne des véhicules électriques ; ce qui contribue au développement durable sachant qu'il y a une borne de rechargement en centre bourg. Sur le territoire intercommunal, cette borne est d'ailleurs la plus utilisée. Il préconise de souscrire ce contrat sachant que le véhicule (KanGoo 5 places) serait régulièrement utilisé par les services municipaux. Le locataire prend charge l'assurance, l'entretien et le coût de la batterie (700€). Avec l'offre actuelle à souscrire rapidement, la batterie est offerte (autonomie de 170 km). Ce support permettrait aux commerces locaux de faire de la publicité. INFOCOM demande l'autorisation de commencer une prospection, sachant que le nombre de commerces et d'entreprises répertoriées représente un potentiel intéressant. Il précise qu'un groupe de travail permettra de valider les enseignes. Les publicités sont apposées sur la carrosserie, et aussi sur les vitres. Christelle CALLAREC apprécie de recourir à un véhicule électrique, mais considère important de retenir des commerces locaux. Frédéric BOUE considère qu'il ne faut pas mettre de logo communal, pour ne pas mélanger les genres.

À l'exception de Fabienne KERZERHO et Frédéric BOUE qui sont contre, le conseil municipal est favorable à cette formule.

- Joseph THEBAULT, Maire, indique que Montfort Communauté va lancer une étude concernant la mobilité sur le quartier de la gare de Montfort.

- Joseph THEBAULT, Maire indique qu'un cahier de doléances est ouvert à la mairie dans le cadre du grand débat national lancé par le Président la République sur 4 thèmes (la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté). Il expose les incitations relayées aux maires par les préfets pour mettre en œuvre ce grand débat. Concernant les réunions publiques qui peuvent être organisées sur ces thèmes, il fait état de sa position qui correspond à celle des maires de l'Intercommunalité et aussi de l'Association des Maires de France. En l'occurrence, il n'incombe pas aux maires (élus locaux de proximité) d'animer un sujet qui relève du débat politique national. Ce n'est pas leur rôle et ce débat qui ne doit pas interférer avec les dossiers communaux. Toutefois, il précise qu'il veut faciliter la mise en œuvre de ce débat. Si une personne, ou un groupe de personnes, souhaite organiser une telle réunion, une salle sera mise à disposition gracieusement. Sur ce sujet, Fabienne KERZERHO demande à Monsieur le Maire s'il participera aux réunions des maires organisés dans les régions. Joseph THEBAULT indique qu'il n'a pas écho de la programmation d'une telle réunion.

- Joseph THEBAULT indique que la commune répondra à l'appel à projets régional de revitalisation des centres-bourg pour le quartier de Bastille.

- Organisation d'une visite de la médiathèque pour les bénévoles.

- Betty GAYVRAMA annonce la date du 10 février qui sera consacrée à la fin des commémorations de 14/18 avec un programme d'animations préparée par Elisabeth ABADIE.

Séance levée à 21h45
Prochaine séance : mardi 19 février à 20h00

ASSOCIATIONS – ANIMATIONS

|| Demi-finale de Belote 13 mars

Demi-finale de Belote organisé par le Club du Beau-Chêne, le mercredi 13 mars, à la salle polyvalente de Bédée. Entrée libre et gratuite.

|| US Bédée - Maha Wittayalai 24 mars

Un interclubs de boxe thaï et kick boxing se déroulera le dimanche 24 mars de 10h à 19h, au Cossec de Bédée. Entrée libre et restauration sur place. Contact 06 70 06 90 19

|| Repas dansant 30 mars

Chaque année, l'activité "danse de salon" de American Dream 35 à Bédée organise un repas dansant.

Le rendez-vous est pris pour le samedi 30 mars 2019 !

N'hésitez pas à venir prendre du plaisir à danser tout en partageant un repas toujours fort apprécié. Inscription avant le 16 mars 2019 ! Vous aimez le cinéma ? Il y aura des places à gagner ! Besoin de renseignements ! Appeler le 06.03.63.92.62 ou sur le site : www.americandream35.com19

|| 1^{ère} marche d'endurance Audax d'Ille-et-Vilaine 30 mars

Vous aimez marcher à une allure constante et sportive (6 km/h). Testez vos capacités ! L'association des Sentiers de la Vaunoise de Pleumeleuc et le Comité FFRandonnée 35 vous proposent deux distances : 25 km et 50 km. Venez y décrocher votre brevet Audax. Plus d'infos sur www.rando35.fr

|| Théâtre : Saltimbreizh

« Des amis entre guillemets »

Vous prenez 4 amis, vous les mettez dans la grande maison qu'ils ont louée pour les vacances. Vous y ajoutez les 4 compagnes (une râleuse, une féministe, une trop franche et une ravissante idiote). Vous y versez le manque de courage des uns et les souvenirs des autres. Vous assaisonnez le tout de non-dits et de secrets et vous obtiendrez une semaine de vacances calme et sans rebondissement.... Enfin, cette recette on ne la réussit pas à tous les coups ! Les jeux sont lancés : votre avis sur les rôles ?

|| « Ceux de Bédée » de Gwenaël Foucré

Découvrez l'histoire des Poilus de Bédée dans l'ouvrage « Ceux de Bédée » de Gwenaël Foucré, édité par la mairie. Disponible au tarif de 20€, sur commande au 06 70 70 79 03

|| Kawral Sampara

L'association Kawral Sampara recevra une délégation malienne **du 13 au 23 mars**, en partenariat avec la commune.

|| Accueil des nouveaux arrivants 29 mars

La municipalité invite tous les nouveaux arrivants le 29 mars à 20h00, à un moment convivial afin de leur présenter la commune. Uniquement sur inscription en mairie ou par téléphone au 02 99 06 18 20.

|| Agenda avril

Dimanche 7 Les Bédiévales - (jardin médiéval)

Dimanche 7 Thé dansant – Club du Beau chêne (S.P)

Samedi 27 Repas USBP Section Foot (S.P)

Pour le flash d'avril, transmettez vos articles par mail au plus tard le 18/03 : flash.bedee@orange.fr

Les Rendez-vous de « LaBulle »

• **Contes « Dans ma bulle »** les mercredis 6 et 20 mars à 11h, pour les enfants de 4 à 8 ans. Gratuit

Réservez votre dimanche 7 avril !



**BÉDIÉVALES
2019**

*Nombreuses
animations
gratuites*

Restauration sur place

THEATRE BEDEE
Une pièce comique de Claude Husson

Des amis entre guillemets

Troupe
Saltimbreizh



Samedi 16 Mars	21H	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #f0f0f0;"> BEDEE - Salle Polyvalente Tarif : 6€ (+12ans) </div>
Dimanche 17 Mars	15H	
Vendredi 22 Mars	21H	
Samedi 23 Mars	21H	
Dimanche 24 Mars	15H	

Réservation conseillée : 06 83 47 41 86

Plus d'informations sur le site www.saltimbreizh.fr

BÉDÉE
Salle polyvalente

LOTO

Animé par JCO

Vendredi 15 mars 2019 à 20h

(ouverture des portes 18h00)

1 bon d'achat de **500€**

1 bon d'achat de **200€**

4 bons d'achat de **100€**

10 bons d'achat de **50€**

10 bons d'achat de **40€**

10 bons d'achat de **30€**

Des paniers Garnis

1 Super lot surprise

Et de nombreux autres lots...

3 € le carton
8 € la plaque de 3
15 € la plaque de 6 + 1 carton gratuit

ORGANISATION


Buvette et restauration sur place